

Journée mondiale le 26 avril

# Propriété intellectuelle et sécurité industrielle où en sommes nous ?

*Dans le cadre des petits-déjeuners débats de l'Agence de Développement de La Porte du Hainaut, des entrepreneurs et des chefs d'entreprise ont été sensibilisés à la protection de la propriété intellectuelle et à la sécurité industrielle. Parce que les actes de malveillance "n'arrivent pas que chez les autres."*

**V**ol de portables ciblés, conversations écoutées dans les lieux publics, clés usb "piégées", sites Internet piratés, poubelles fouillées sont quelques uns des stratagèmes employés par les espions. Dans les films, me direz-vous ? Que nenni ! Il s'agit de méthodes utilisées à deux pas de chez nous, et pas toujours dans les grandes entreprises. L'espionnage industriel est aujourd'hui une réalité, il progresse et sévit jusque dans les PME du territoire et Christian Szymczak, directeur de la Fonderie Acierie de Denain, ne dira pas le contraire : en 2009, son entreprise en a été victime après le piratage de son site Internet. Une affaire qui s'est terminée devant les tribunaux. « Suite à cette intrusion, le personnel de la FAD a eu droit à une formation par les agents de la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur). » Désormais, lorsqu'un visiteur se présente à l'accueil du site de Denain, il est identifié et surtout identifiable. L'accueil téléphonique a également été revu et « les informations données aux interlocuteurs sont aujourd'hui très maîtrisées. »

## Deux entreprises sur quatre

« Il faut maîtriser l'information pour la protéger », affirme Yves Tordoir, officier des renseignements et conférencier de la DZRI (Direction zonale du renseignement intérieur) de Lille.

« Aujourd'hui, près de 90% des PME-PMI considèrent comme nul ou très faible le risque de malveillance. Pourtant, en France, deux

entreprises sur quatre en ont déjà été victimes. »

Faut-il pour autant devenir parano ? Non, car quelques règles simples et un peu de bon sens permettraient d'éviter nombre de ces agressions.

## Identifier la source

En premier lieu, il est important d'identifier le type d'information : ouvertes (choisies pour être diffusées, environ 80 % des informations : conférences, tracts, site Internet...) ou confidentielles (savoir-faire, projets innovants, comptes de l'entreprise...) Ainsi que les adversaires potentiels : services de renseignements étrangers ou privés, commanditaires concurrents, autres États..., ainsi que le cadre ou le salarié lambda mécontent ou le stagiaire embauché par la concurrence... Car les cibles se situent souvent au sein de l'établissement, 80 % des actes de malveillance font suite à un comportement humain.

Jean-Louis Mouton, de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), présent également, a rappelé l'importance pour une entreprise de protéger ses innovations, son savoir-faire et a distingué les deux notions de la propriété intellectuelle : la propriété industrielle (les créations techniques : marques, noms de domaine...) et la propriété littéraire et artistique (droits d'auteur, droits voisins). Afin d'évaluer les enjeux de la propriété industrielle dans chaque entreprise, un prédiagnostic est réalisable par l'INPI. « Co-financé par le Conseil régional, le coût de la prestation (1 500 euros) est gratuit pour l'entreprise. » ■



## Ce qu'ils en pensent

**Gérard Quenneson,**  
Directeur administratif et financier de Super Diet à Wavrechain-sous-Denain.

"Ce genre de réunion nous permet d'être conscients des problèmes, cela nous aide à nous remettre tout en mémoire et surtout à poursuivre notre vigilance. Au laboratoire, nous sommes concernés par les risques encourus. Notre entreprise est bien structurée, c'est une chance. Nous étions plusieurs chefs de secteurs présents et nous avons pu chacun déterminer les points sensibles à revoir en interne."

**Geneviève Blin,**  
Directrice de DLM (location de véhicules) à Raismes

"J'ai trouvé cette réunion très intéressante. Je m'y suis pourtant rendue en pensant ne pas être directement concernée. Finalement, tous les chefs d'entreprises peuvent être un jour confrontés à ce problème. Cela m'a donné des idées à mettre en place, mais pas dans l'immédiat."

**Bassirou Diao,**  
Responsable du site GEFCO (logistique industrielle) à Hordain

"C'est un bon sujet, mais je ne suis pas directement concerné. Comme tout prestataire de services, un lien de confiance s'instaure avec mes clients. Grâce à cela, notre savoir-faire est reconnu, au même titre que nos concurrents. Notre personnel est formé en interne, lors du recrutement. Une partie est d'ailleurs liée à la confidentialité. Mais nous sommes conscients qu'il y a parfois des risques."

**Stanis Lecolas,**  
Gérant de la société CALEO (Ingénierie, études techniques) à Saint-Amand

"Je ne pense pas mettre en place quelque chose demain. Certainement par manque de temps. Dans notre secteur, nous sommes pourtant concernés par ces problèmes d'espionnage. Une formation à destination du personnel ? Pourquoi pas, mais il faut y réfléchir et ça ne sera pas avant plusieurs mois."



Yves Tordoir